

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 31 MARS 2017

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0

Délibération n° CM31032017-03	
<u>OBJET</u>	
VOTE	DU
BUDGET	2017
DE	
L'ASSAINISSE-	
MENT	ET
AFFECTATION	
DES	
RESULTATS	
2016.	

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Étaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, ROUANET Pascal, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absents/excusés : BREHAULT Thomas

CARSAC Lucette, a été désignée comme secrétaire de séance

Le Compte administratif 2016 de l'Assainissement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 53 209,49 € le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter la somme de 53 209,49 € à la section de fonctionnement et de voter le budget 2017 de la commune :

Le budget communal 2017 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	67 565,49 €
Investissement	391 909,71 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 3 avril 2017.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 04/04/2017
et publication ou
notification
du 04/04/2017*

Le Maire,
Raymond AURIERES.